



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

gestion

Question écrite n° 72176

Texte de la question

M. Christophe Premat attire l'attention de Mme la ministre de la culture et de la communication sur les conclusions de la mission d'information sur la gestion des dépôts des musées rendus publiques au mois de décembre 2014. Ce rapport émet plusieurs propositions dont le report du récolement décennal au 31 décembre 2016. L'inventaire des musées est loin d'être exhaustif et le rapport a mis en évidence la faiblesse de notre dispositif de récolement avec une certaine coupure entre les chercheurs, les récoleurs et les conservateurs de musées. Il est nécessaire pour cela d'élargir le « vivier des récoleurs » et de faire appel au volontariat et aux étudiants pour se former au récolement des oeuvres, récolement nécessaire pour évaluer plus précisément l'état de notre patrimoine. Il aimerait savoir si les élèves suivant des formations en histoire de l'art et en archéologie pouvaient systématiquement être ajoutés à ce vivier de récoleurs grâce à des modules et des travaux dirigés prévus dans leur cursus.

Texte de la réponse

La réalisation du récolement décennal des collections des musées de France est une responsabilité qui incombe juridiquement au propriétaire des collections (État, collectivité, association, etc.). Celui-ci doit, selon la réglementation, confier cette mission à des personnels scientifiques qualifiés du musée, lesquels peuvent se faire aider dans cette mission par d'autres agents formés à cet effet ou des personnes extérieures. De nombreux musées de France font d'ores et déjà appel à des stagiaires, pour la plupart étudiants en histoire de l'art ou en archéologie. Dans tous les cas, ces personnes doivent être strictement encadrées par l'équipe scientifique du musée afin que le récolement soit réalisé avec sérieux et que les biens restent sous surveillance. Il est à noter que certains musées, en revanche, ne souhaitent pas déléguer cette mission, la formation de stagiaires prenant beaucoup de temps. Le contenu des stages des étudiants en histoire de l'art et en archéologie restant l'objet d'un accord entre les enseignants, les structures d'accueil et les stagiaires eux-mêmes, il paraît difficile d'imposer le recours systématique à ces personnes dans le cadre du récolement décennal. Cependant, cette possibilité mérite d'être encouragée, car elle est non seulement formatrice, mais permet d'accroître l'effort collectif que demandent les opérations de récolement décennal.

Données clés

Auteur : [M. Christophe Premat](#)

Circonscription : Français établis hors de France (3^e circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 72176

Rubrique : Patrimoine culturel

Ministère interrogé : Culture et communication

Ministère attributaire : Culture et communication

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [30 décembre 2014](#), page 10788

Réponse publiée au JO le : [14 avril 2015](#), page 2844